

*Je ne comprends pas pourquoi d'un côté vouloir préserver et labéliser la commune et de l'autre côté y faire des activités contraires de mon avis vis-à-vis de la préservation de l'environnement et des sites naturels.*

**III- Études impact des vents dominants et courants d'air et des fumées générées par le CREMATOURS ?**

*Dioxines et métaux lourds sur les populations voisines zones agricoles et d'élevage ?!!!*

*Effets sur l'environnement proches avec des Zones de reproduction animaux sauvages (lièvres, faisans, perdrix, biches, chevreuils, etc). Zones élevages bovins, et ovins. Zones cultures céréalières?*

**IV-Un crématorium animal proche de nos habitations. Les questions que nous pouvons nous poser sont multiples :**

- Allons-nous avoir des odeurs infectes dans nos jardins ?*
- Risque-t-il qu'il y ait plus de trafic dans la rue du Grand Verger ?*
- Il y a également différents polluants rejetés dans l'atmosphère par les crématoriums.*
- La combustion des corps génère de nombreuses poussières.*
- Nos maisons ne risquent-elles pas aux finales de perdre de la valeur ?*

*Je vous remercie de prendre en considération les points évoqués dans le cadre de votre décision. »*

**Observation du commissaire-enquêteur**

*Lors de ma visite sur le site, j'ai constaté que la surface au plancher figurant sur l'affiche du permis de construire différait de celle portée dans le dossier d'enquête mis à la disposition du public.*

*J'ai consulté la mairie de Luynes qui a délivré le permis de construire. Celle-ci m'a remis la photocopie du dépôt d'une demande de modification du permis de construire délivré en cours de validité. Vous voudrez bien préciser le numéro des pages du dossier qui seront affectées par cette modification.*

**Remise du procès-verbal de synthèse**

Comme le prévoit la réglementation, le procès-verbal d'enquête est adressé à Monsieur Cyril Lecuit, gérant de la SAS Crématours, le 6 mars 2022 par email, doublé d'un envoi postal. Il appartient à Monsieur Cyril Lecuit, gérant de la SAS Crématours de bien vouloir produire les éventuelles réponses et observations qu'il aurait à me transmettre dans le délai de quinze jours à compter de la réception du présent procès-verbal. Elles viendront compléter l'information du public et me guideront dans l'argumentation de mes conclusions.

Bléré, le 6 mars 2022



Le commissaire-enquêteur  
Nicole TAVARES

**Demande d'autorisation environnementale pour exploiter un crématorium pour animaux sur la commune de LUYNES, présentée par la SAS CREMATOURS**

PV de synthèse comportant 10 pages reçu le 07/03/2022

Signature

